



CPTS du Grand Arras

**Communauté
Professionnelle
Territoriale de
Santé du
Grand ARRAS**

Budget

Prévisionnel **2022**



Dans le cadre de son activité, et dans la mesure d'une signature de l'Accord Cadre Interprofessionnel dans le courant du premier trimestre 2022, la CPTS du Grand Arras a élaboré son budget prévisionnel de fonctionnement 2022 sur la base des fonds accordés pour une CPTS de taille 3.

Le prévisionnel 2022 indique dans les recettes, les adhésions que pourra recevoir l'association de la CPTS du Grand Arras auprès des professionnels et structures du territoire.

Dans les rencontres qui interviendront courant janvier 2022 auprès des financeurs, le Bureau de la CPTS négociera sur la part des 295 000 euros (maximum) au titre des projets/actions, ce qui amènera le Conseil d'Administration et le Bureau à présenter un budget définitif en CAE (Conseil d'Administration Extraordinaire), dès que la signature avec les partenaires sera intervenue.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

DEPENSES	Prévisionnel année 2022	RECETTES	Prévisionnel année 2022
Frais généraux (expert comptable)	3 400 €		
Locations (loyer frais de mise à disposition)	3 650 €		
Entretien - Maintenance	500 €		
Fluides (charges)	800 €		
		Cotisations	1 400 €
Assurances	850 €	Subventions	
Transports	2 400 €	de Fonctionnement	75 000 €
		Etat	0 €
		Collect. Territoriales	0 €
		Conseil général	0 €
		Toutes communes	
		Protection Sociale	75 000 €
Investissements (bureaux, ordinateurs...)	4 500 €	CPAM	
		MSA	75 000 €
Affranchissement	350 €	CMR	0 €
		Mutualité	0 €
Téléphone/internet (4 forfaits + tel)	1 800 €	CAF	0 €
Cotisations	300 €	Avenant Cadre (Etat)	0 €
Missions coordination (Coordinateur)	54 000 €		
Réceptions	3 500 €	Produits financiers (formations)	
Prestations extérieures			
Charges diverses	350 €		
Amortissements	0 €		
TOTAUX	76 400 €	TOTAUX	76 400 €